



**Pôle Transitions et développement local  
Economie circulaire et solidaire**

**Décision n°2023-116**

**Objet** : Convention de prêt à titre gratuit d'une exposition avec l'association OSE ZD

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue d'encourager de nouveaux modes de production et de consommation basés sur l'économie circulaire, et de favoriser la sensibilisation de tous les publics à ces thématiques,

Considérant que le thème de l'exposition proposée par l'association OSE ZD est la sensibilisation, l'accompagnement et le soutien à la réduction des déchets, et s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique d'économie circulaire de la Ville,

Considérant que cette exposition sera présentée au Printemps des Transitions puis à la Bibliothèque municipale,

DECIDE d'approuver la convention de prêt à titre gratuit à signer avec l'association OSE ZD, la Recyclerie Sportive, 7 place de Pierre Sépard, 91300 Massy.

PRECISE que la convention de prêt à titre gratuit est consentie et acceptée à compter du jeudi 11 mai 2023 pour se terminer le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023.

Fait à Sceaux, le 17 avril 2023



Philippe LAURENT